MIEL MAYA MAGAZINE

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
4099 LIEGE X
9/2579

n°8 - juin 2008

Périodique trimestriel de Miel Maya Honing asbl

Bureau de dépôt 4099 Liège X - n°agréation P302363

Miel Maya Honing asbl, rue de Steppes 26 - 4000 Liège

DOSSIER
Les défis du commerce équitable pp.5-8

CARNETS DE ROUTE
Du Mexique à la Tanzanie p.3

ÉDUCATION
Semaine du développement durable à Louvain p.4

MAYA FAIR TRADE
L'apiculture maîtrisée p.9

NOUVELLES & AGENDA
Prise d'otages au Guatemala p.10

D'ICI, DE LÀ
Livre vert de FLO sur le commerce équitable p.11

Maya®

ÉDITORIAL

Le commerce équitable est en pleine ébullition. Multiplication des acteurs et des initiatives, nouveaux produits, croissance du chiffre d'affaires, intérêt des entreprises, des médias, des pouvoirs publics… Ce jeudi 22 mai, un nouveau coup d'accélérateur vient d'être donné. Avec Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, Miel Maya Honing était la cheville ouvrière de la première « National Fair Trade B to B[1] », destinée à se faire rencontrer acteurs du commerce équitable et acheteurs de la distribution, des cuisines de collectivité et de l'Horeca. Le moment était venu de faire le point : le dossier de ce magazine vous donnera quelques points de repère et évoquera les défis qui interpellent aujourd'hui le mouvement du commerce équitable.

Benoît Olivier

Un forum d'échange du « First National Fair Trade B to B » (22/5/08, Liège)

MAYA, c'est qui, c'est quoi ?

Miel Maya Honing asbl est une organisation non gouvernementale (ONG) agréée. Elle est active au Nord et au Sud. Au Sud, ses activités consistent en l'appui à des organisations apicoles du Mexique et du Guatemala, sous la forme de projets de développement. Au Nord, elle sensibilise la population belge au commerce équitable du miel.

Ces activités sont financées par des subsides, par les dons des particuliers et par des recettes diverses (animations, livres et autres publications, abonnements au périodique). Maya Fair Trade scrlfs, organisation liée à Miel Maya Honing asbl, contribue également au financement des projets au Mexique et au Guatemala.

Maya Fair Trade scrlfs (société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale) **a pour principale activité l'importation de miel du commerce équitable et sa commercialisation**, soit en bocal, en seau, etc., soit au sein de produits composés, comme les bonbons au miel, les spéculoos, les pains d'épices, les nougats, etc. Elle est financièrement indépendante et ne perçoit aucun subside.

Miel Maya Honing asbl

L'équipe de Miel Maya Honing comprend :
Jenel De Grave, Renaud Keutgen, Benoît Olivier, Petra Sips et Alexia van Innis.

rue de Steppes, 26 - B-4000 LIEGE (siège social)
T. 04 / 380 06 18 - F. 04 / 380 45 99
liege@maya.be - www.maya.be

Valkerijgang 28 - B-3000 Leuven
T. 016 / 22 91 80 - F. 016 / 29 62 73
leuven@maya.be - www.maya.be

En dehors de ces deux adresses, vous pouvez contacter :

- A Bruges : Mevr. Vandenheuvel-Ghekiere : 050 / 33 72 11
- A Bruxelles : Mme Béatrice Berthe : 02 / 736 31 12
- A Namur : M. et Mme Franck : 081 / 30 38 58

Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 30 € par an (versé en une ou plusieurs fois).
Compte bancaire : 340-0653333-76

Colophon

Secrétaire de rédaction : Jenel De Grave
Comité de rédaction : Jenel De Grave, Renaud Keutgen, Benoît Olivier et Petra Sips.
Ont collaboré à ce numéro : J. De Grave, J. Grandjean, F. Hamoir, R. Keutgen, Th. Gruber, M. Lambert, I. Madrid, M. Merlino, B. Olivier, P. Sips, C. Van Peteghem.

Conception : www.synthese.be
Impression : L'Encrier
Imprimé à 2.000 exemplaires sur papier 100% recyclé et blanchi sans chlore. Encres d'origine végétale, biodégradables.

Crédit photographique : tous droits réservés pour Miel Maya Honing.
Auteurs : R. Bernar, Communautés de Livingston et Grupo de solidaridad en Guatemala, P. Devillé, Th. Gruber, I. Madrid, B. Olivier, C. Van Peteghem, R. Vandame.

Abonnement (4 n°/an) : 10 €
Périodique édité avec le soutien de la DGCD
(Direction Générale de la Coopération au Développement).

Couverture :
Augustin Martinez Alvarez, un apiculteur du groupe de La Victoria, lit avec attention notre magazine n°6 (Etat de Oaxaca, Mexique, janvier 2008).

Le magazine Miel Maya veut être attentif à la question du genre : nous n'oublions pas les nombreuses femmes qui participent à l'apiculture, même si nous écrivons « les apiculteurs » et non « les apiculteurs(trices) ».

[1] *B to B : Business to Business, partie de l'économie qui concerne les échanges entre les entreprises et non avec les consommateurs.*

Miel Maya Magazine - n° 8 - juin 2008

CARNETS DE ROUTE
DU MEXIQUE À LA TANZANIE

Ce qui a dirigé mon voyage dans ma tête et dans mon cœur, c'était l'idée de connaître des contextes culturels différents du mien et d'approfondir ma connaissance de l'apiculture, une activité qui allie des connaissances anciennes et le travail réalisé, parfois en harmonie, parfois pas, entre l'être humain et un insecte qui, simplement, m'émerveille… l'abeille.

JE VIENS D'UN PAYS qu'on appelle « du Sud » : le Mexique. Je m'appelle Ivette Susana Madrid Ramos. J'étudie en France le « développement durable dans l'agriculture » et je collabore avec Miel Maya Honing dans le cadre d'une recherche pour mes études. Je suis venue en Tanzanie dans le cadre d'un stage, pour connaître et comprendre un projet de développement apicole mis en place par le gouvernement tanzanien et la Coopération Technique Belge dans 3 districts de Tanzanie : Kigoma, Kibondo et Rufiji. Je suis aussi venue ici pour connaître le contexte rural et savoir comment les apiculteurs s'organisent dans d'autres parties du monde.

Expérience et privilège incroyables que d'avoir la possibilité de visiter un autre pays qui, par certains aspects, ressemble tant au mien. Voyager de longues heures depuis un aéroport français où la neige tombe pour arriver à Dar es Salaam où la température tourne autour de 27 degrés et où il pleut tant à cette période de l'année. Avoir la chance de parcourir la Tanzanie de la côte au Lac Tanganyika. Rencontrer des personnes géniales, d'origines et d'univers si différents. Faire connaissance avec les autorités tanzaniennes et belges, l'équipe d'exécution du projet, les apiculteurs et leur façon de travailler (avec des ruches traditionnelles, alternatives ou modernes). Les routes tanzaniennes, les incroyables paysages, le Swahili parlé couramment… Tout a contribué à ce que j'aie le sourire aux lèvres et à ce que mon cerveau travaille, posant énormément de questions et essayant de relier les nombreuses informations entre elles.

Je suis encore ici pour trois mois, dont deux que je vais passer dans un de ces districts pour approfondir ces questions et chercher les réponses, en écoutant les gens, leurs paroles, mais aussi en les accompagnant et en leur demandant de m'accompagner dans cette douce aventure, qui aura pour dessert… le miel.

Ivette Madrid
Dar es Salaam

Des apiculteurs du village d'Uvinza rassemblés pour montrer les ruches fabriquées au cours d'un atelier du projet financé par la CTB (24/4/08, Uvinza, Tanzanie)

ÉDUCATION
SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LOUVAIN

Les communes sont aussi des acteurs de sensibilisation au développement. En février, la Ville de Louvain a invité Miel Maya Honing à participer à la « semaine du développement durable » organisée dans les écoles. Echos d'une des organisatrices.

Des participants au concours de cuisine de l'école Woudlucht à Heverlee (janvier 2008, Leuven)

LE PROJET DE PROTECTION de l'environnement « CONDOR » (Creatief Onderweg Naar Duurzaam Onderwijs in Leuven - en français : Mise en Route Créative vers un Enseignement Durable à Louvain) a démarré il y a 8 ans à l'initiative du Service Environnement de la Ville de Louvain. En plus de thèmes tels que la gestion des déchets, l'eau, les fruits bio et la nature à l'école, le développement durable occupe depuis l'année dernière une place centrale. C'est pourquoi le Service Environnement a organisé un concours de cuisine avec des produits bio et équitables, ainsi qu'une « semaine du développement durable » pour les écoles.

Le concours de cuisine pour les écoles a eu lieu la semaine du 28 janvier 2008. Huit écoles ont participé. Le jury, constitué de fonctionnaires du Service Environnement, a fait le tour des écoles pour goûter les préparations. Il tenait compte de leur présentation, leur originalité et leur goût, de la présence d'ingrédients bio et équitables, et des explications que les élèves savaient donner sur le bio et sur le commerce équitable. Ce fut une lourde tâche ! Non seulement pour éliminer les kilos en trop mais surtout pour choisir les vainqueurs. Tout le monde avait fait de son mieux et tout était très réussi.

Pendant la «semaine durable» du 11 au 15 février, les écoles ont eu la possibilité de participer à une série d'animations sur le développement durable : «Kwistet!», un quizz sur le développement durable; «Armando, un apiculteur du Mexique»; le jeu de rôle «Des abeilles et des hommes»; une mise en situation Fair Play, «Enfants en Amérique Latine»; et une formation sur l'alimentation écologique.

C'est surtout «Armando, un apiculteur du Mexique», de Miel Maya Honing, que beaucoup d'écoles ont demandé. Par un court jeu de rôle, les élèves pouvaient comprendre le sens du commerce équitable. Ils l'ont expérimenté de manière vivante avec du matériel d'apiculteur et des dias.

La «semaine durable» a été clôturée le vendredi 15 février par un délicieux petit déjeuner équitable pour 797 enfants de 15 écoles. Cela leur a permis de faire agréablement connaissance avec le bio et le commerce équitable.

La «semaine durable» a été un succès. Beaucoup d'enfants ont eu l'occasion de découvrir différents aspects du développement durable de manière agréable. Expérience à renouveler !

•

Caroline Van Peteghem
Service Environnement de la Ville de Louvain

DOSSIER
LES DÉFIS DU COMMERCE ÉQUITABLE

Le commerce équitable est à la mode, tout le monde est censé savoir de quoi il s'agit. Vraiment ? Ceux qui le découvrent s'en font-ils une image correcte ? En connaissent-ils les principes de base ? Et vous, qui le connaissez depuis plus longtemps, êtes-vous à jour ? Ce dossier espère vous donner quelques points de repère, en commençant par rappeler le B-A-BA, avant d'évoquer les principaux défis et d'y situer le miel Maya.

Benoît Olivier

Le B-A-BA du commerce équitable

LE MIEL MAYA est un produit du commerce équitable : ce n'est pas seulement nous et les producteurs qui le disons, mais aussi FLO-Cert,[1] organisme de certification indépendant. Le rôle de FLO-Cert, c'est de donner une garantie externe que les critères du commerce équitable sont respectés. Parmi ceux-ci, quels sont les critères qui concernent les producteurs[2], base et finalité du commerce équitable ?

Les critères généraux[3] sont d'ordre social, économique, environnemental et spécifient les conditions de travail. Ils comportent des exigences minimales et des exigences de progrès. Ils s'appliquent à tous les producteurs organisés en coopératives ou sous une forme similaire : la forme juridique a relativement peu d'importance, du moment qu'elle soit démocratique et assure la participation des producteurs. Des critères généraux distincts concernent les plantations.[4]

Selon les critères généraux des coopératives, les producteurs ne peuvent pas engager de main d'oeuvre salariée permanente : ils doivent gérer eux-mêmes leur exploitation, avec leur famille. La majorité des membres doivent correspondre à ce critère et produire plus de la moitié de la récolte certifiée. Ce critère est relativement peu restrictif : seules sont exclues les organisations dont un petit groupe de grands exploitants, minoritaires, produit la plus grande partie de la récolte.

Les critères spécifiques[5] sont propres à chaque produit et concernent notamment le prix et le paiement de l'acompte.

Sur le marché de Jacaltenango (14/3/05, Guatemala)

[1] FLO signifie « Fairtrade Labelling Organization": c'est la coupole des associations nationales telles que Max Havelaar (voir www.fairtrade.net) (www.flo-cert.net).
[2] Nous parlerons uniquement des producteurs de produits alimentaires, les filières d'artisanat étant fort différentes. Il n'existe pas, pour celles-ci, de système de certification comparable à celui de FLO-Cert (à part les ballons de football). Il s'agit plutôt d'accréditation des organisations.
[3] FLO, document explicatif sur la norme Fairtrade appliquée aux organisations de petits agriculteurs, mars 2006.
[4] Cela ne concerne pas le miel, mais les bananes, le thé, les fleurs coupées etc., qui proviennent de plantations, où les producteurs sont des salariés.
[5] Pour le miel: Fairtrade Standards Honey Small Farmers' Organisations December 2005 SP.

Un prix juste ou un revenu juste ? [1]

Le prix minimum doit « couvrir tous les coûts de production, dont une rémunération correcte de la main d'œuvre, et permettre aux producteurs et à leurs familles de bénéficier de conditions de vie adéquates. Une marge suffisante doit être laissée à l'organisation pour financer les services qu'elle offre à ses membres ainsi que des activités de développement social au sein de leur communauté de vie. »[2]

Ce prix minimum, ou prix « plancher », est un prix FOB[3] : il s'élève actuellement à 1800 dollars la tonne pour le miel. Il est révisé périodiquement. La dernière révision datant de novembre 2004, un nouveau prix minimum devrait donc être prochainement établi. A ce prix minimum s'ajoute un montant de 150 dollars/T, fixe, qu'on appelle la prime du commerce équitable. Le prix total payé par l'importateur s'élève donc au minimum à 1.950 dollars/T FOB.

Si, à un moment donné, le prix du marché est supérieur à ce prix, comme cette année pour le miel, c'est le prix du marché qui doit être payé. Mais comment définir ce prix, quand il n'y a pas de bourse ni de cours de référence du miel ? Le commerce équitable connaît lui aussi ses négociations et celles-ci ne sont pas toujours faciles !

Une prime pour le développement

Revenons sur la prime : pour une organisation qui exporte 60 tonnes de miel par an, la prime représente 9.000 dollars, ce qui n'est pas négligeable. A quoi cet argent peut-il servir ? Pas à majorer le prix payé par l'organisation à ses membres : l'objectif n'est pas d'enrichir les producteurs individuellement, mais d'améliorer les conditions de vie de ceux-ci, de leurs familles ou de la communauté dans laquelle ils vivent. Elle peut être utilisée aussi bien comme fonds de micro-crédit pour les producteurs que pour un projet d'alphabétisation. C'est l'organisation, réunie en Assemblée Générale, qui décide.

Paiement d'un acompte

Le droit au paiement d'un acompte est aussi un élément important du commerce équitable : les organisations de producteurs sont souvent peu capitalisées et ne peuvent attendre d'avoir facturé la marchandise exportée pour payer leurs membres. Cet acompte s'élève à 60% du prix minimum FOB et doit être mis à disposition au moins 6 semaines avant l'embarquement. L'importateur peut, s'il le désire, réclamer un intérêt sur cet acompte.

Une relation commerciale stable

Enfin, la stabilité de la relation commerciale, si elle n'est pas formalisée dans les critères appliqués par FLO-Cert, n'en pas moins fondamentale : l'esprit du commerce équitable est de permettre aux producteurs de progresser et cela prend du temps. Sans garantie de débouché, le producteur ne peut pas facilement investir ni développer son activité.

L'esprit du commerce équitable

Les 5 organisations pionnières du commerce équitable en Belgique, dont Miel Maya Honing, ont cosigné en janvier 2008 une définition commune qui s'articule autour de trois piliers[4] :

1. une relation commerciale équitable (c'est ce que nous venons de définir ci-dessus) : dans le cas du miel Maya, c'est Maya Fair Trade scrlfs qui met en œuvre cette relation ;
2. l'appui aux organisations de producteurs ou de travailleurs engagés dans le commerce équitable : c'est l'objet des projets de développement que nous avons présentés dans notre précédent dossier (magazine n°7) ;
3. la sensibilisation des consommateurs et la promotion de l'amélioration des règles et pratiques du commerce international : c'est l'objet de notre travail d'éducation au développement et, en particulier, de ce magazine ! En diffusant ce magazine autour de vous, vous contribuez à ce troisième pilier du commerce équitable…

[1] Au lieu d'un prix juste, on devrait plutôt parler d'un « revenu juste », qui tient compte également de la quantité produite. Voir à ce sujet le chapitre 17 « Du prix juste au revenu juste » du livre « Des abeilles et des hommes » (téléchargeable sur notre site web). [2] FLO, Document explicatif sur la norme Fairtrade appliquée aux organisations de petits agriculteurs, mars 2006. [3] FOB : Free on Board, c'est-à-dire une fois la marchandise chargée dans le bateau. [4] Cette définition peut être téléchargée sur notre site web. Signalons qu'il existe une définition européenne, élaborée par FINE, qui représente l'accord minimum au sein du mouvement européen du commerce équitable.

Miel Maya Magazine - n° 8 - juin 2008

Les défis actuels du commerce équitable

Diversification des acteurs

On assiste aujourd'hui à une prolifération des acteurs commerciaux. A côté des organisations pionnières, il en existe de nouvelles qui ont aussi pour finalité le commerce équitable. Les entreprises du commerce conventionnel se montrent aussi de plus en plus intéressées, qu'il s'agisse de boutiques tenues par des indépendants, de fabricants de produits alimentaires, d'importateurs ou de la grande distribution, au plus haut niveau : Delhaize, Carrefour et Colruyt en Belgique, mais aussi Walmart au niveau mondial et d'autres encore. Même Mc Donalds, Nestlé et Starbucks s'y mettent. Dans le cas du miel, Rucker de México S.A., société de droit mexicain fondée par le principal importateur allemand de miel, est à présent reconnue par FLO-Cert comme exportateur de miel pour le commerce équitable…[1]

Risques de confusion chez le consommateur

Tous ces nouveaux acteurs commerciaux qui se réclament du commerce équitable le pratiquent-ils de la même manière ? Une distinction ne devrait-elle pas être faite entre ceux dont c'est la finalité, et les autres ? Et comment s'y retrouver dans les appellations qui se multiplient : commerce équitable, éthique, durable ? D'où l'intérêt des pouvoirs publics pour légiférer et définir ce qu'est le commerce équitable. Une loi a été votée en France il y a quelques années. En Belgique, des projets de loi ont été soumis au Parlement, à l'automne 2007, et sont actuellement en discussion. Les 5 organisations pionnières du commerce équitable ont été entendues en commission en janvier 2008 et ont remis la définition du commerce équitable présentée page 6.

Présentation des normes sanitaires et des critères FLO devant l'Assemblée des apiculteurs de UDEPOM (Motozintla, Chiapas, Mexico, 8/2/08)

La certification à la croisée des chemins

Combien de temps tiendra encore le monopole de FLO-Cert sur la certification du commerce équitable[2] ? A quel coût ? Mis en cause il y a 2 ans comme organisme de certification indépendant[3], FLO-Cert vient enfin d'être accrédité « ISO 65 » : le certificateur est à son tour certifié... Tout cela signifie des coûts, répercutés sur les producteurs et les distributeurs, ainsi que de la bureaucratie supplémentaire, sans que les bénéfices pour les producteurs soient pour autant aisément palpables. Et lorsque ces derniers doivent, en outre, obtenir la certification bio, délivrée par un autre organisme, cela commence à faire beaucoup…

Les producteurs

Les producteurs sont la base et la finalité du commerce équitable. Mais qui sont-ils, finalement ? Qu'entend-on par « petit producteur », « pauvreté », « marginalisation » ? Quelle est leur place dans un mouvement de croissance du commerce équitable orienté vers de grands volumes, standardisés, réguliers ? Dans quelle mesure un même système de commerce équitable peut-il faire coexister des coopératives, dont les producteurs sont maîtres, et des plantations, où ils sont seulement des salariés ? Enfin, quelle est la participation active des producteurs au système et à son évolution ? Eux-mêmes n'ont-ils pas trop tendance à percevoir leur organisation comme un client, à court terme, plutôt que comme une entreprise commune, à développer ensemble sur le long terme pour faire face à tous ces défis ?

No por caridad, sino por calidad

« Je ne vous demande pas d'acheter notre miel par charité, sinon pour sa qualité » (Lucas Garcia, gérant de notre partenaire Guaya'b)[4]. Qualité, professionnalisation, exigences sanitaires croissantes : tels sont les maîtres-mots du jour, en particulier dans le domaine alimentaire. Mais jusqu'où peut-on, raisonnablement, aller ? Les petits producteurs ne risquent-ils pas d'être exclus, non parce que leur produit n'est pas de qualité, mais parce qu'ils ne peuvent pas satisfaire toutes ces normes qui leur sont imposées ? En Belgique même, des apiculteurs renoncent pour ce motif et revendent leurs ruches…

[1] De même qu'Alfred L. Wolff S.A. [2] Ecocert-France vient de lancer « un référentiel privé déclinant en critères objectifs une conception haute du commerce équitable, le référentiel ESR : échanges Equitables, Solidaires, Responsables. » : www.ecocert.fr [3] Critique formulée notamment par C. Jacquiau dans son livre « Les coulisses du commerce équitable » (mai 2006), se basant sur le lien étroit entre Max Havelaar et FLO-Cert. [4] Conférence inaugurale de la Semaine du Commerce équitable, 6/10/2004.

Memento sur le miel Maya

- Tous les fournisseurs du miel Maya sont organisés sous forme de coopérative, ou similaire, et sont certifiés par FLO-Cert.
- Le nombre moyen de ruches par apiculteur se situe entre 20 et 50. Dans certaines organisations, des apiculteurs peuvent avoir jusqu'à 200 ruches.
- Le miel Maya importé en 2008 provient du Mexique et du Guatemala, mais la porte est ouverte aux autres pays où se trouvent des organisations apicoles certifiées par FLO-Cert, actuellement le Nicaragua, le Chili et l'Argentine.
- Des contrats de 3 ans sont signés par Maya Fair Trade avec ses principaux fournisseurs. Ils précisent les volumes à recevoir chaque année, les critères de qualité et le paiement des acomptes. Le prix est fixé pour la première année et, si nécessaire, est négocié les années suivantes.
- Le volume importé se situe en moyenne autour de 300 tonnes par an.
- Aucun intérêt n'est perçu par Maya Fair Trade pour les acomptes versés aux producteurs : sur base de 300 tonnes à 1950 dollars, ces acomptes représentent 351.000 dollars.
- Le prix payé correspond aux critères définis par FLO pour le miel. De 1996 à nos jours, le marché du miel a connu 3 fortes hausses du prix, ce qui a diminué l'écart avec le prix du miel équitable.
- Le prix payé comprend, pour 300 tonnes importées, une prime de 45.000 dollars par an, destinée aux organisations apicoles.

Notre partenaire Guaya'b prépare l'envoi vers la Belgique du miel Maya, en fûts (Jacaltenango, Guatemala, 28/11/05)

- Le miel Maya répond à la définition du commerce équitable cosignée par les organisations pionnières du commerce équitable en Belgique (voir page 6).

Quizz

Les 3 premières personnes qui renverront les bonnes réponses à liege@maya.be recevront un délicieux panier équitable !

A. La prime du commerce équitable, c'est :
1. une promotion pour encourager les consommateurs
2. un montant que le groupe de producteurs doit utiliser collectivement pour le développement
3. une récompense individuelle pour certains producteurs, en fonction de la qualité de leur production

B. Les 5 organisations pionnières du commerce équitable en Belgique sont :
1. Oxfam Magasins du Monde, Oxfam Wereld Winkels, Miel Maya Honing, Delhaize, Max Havelaar
2. Oxfam Magasins du Monde, Oxfam Wereld Winkels, Miel Maya Honing, Fair Trade Original, Max Havelaar
3. Oxfam Magasins du Monde, Oxfam Wereld Winkels, Miel Maya Honing, Mc Donald's, Max Havelaar

C. Chaque année, Maya Fair Trade importe en moyenne :
1. 300 tonnes de miel
2. 500 tonnes de miel
3. 700 tonnes de miel

Les réponses seront publiées dans le prochain numéro.

Pour aller plus loin

Téléchargez sur www.maya.be les chapitres 16 et 17 de notre livre « Des abeilles et des hommes » et d'autres articles écrits par MMH dont : « Premier instrument, le rôle du prix », « Deuxième instrument : le paiement d'un acompte », « Troisième instrument : la stabilité de la relation commerciale », « Le producteur et le commerce équitable ».

Visitez le site web du Fair Trade Centre : www.befair.be

MAYA FAIR TRADE
L'APICULTURE MAÎTRISÉE

En Amérique centrale, la diversité des écosystèmes permet une production de miel échelonnée sur l'année. Pour en augmenter la variété, les organisations apicoles ont, jusqu'à récemment, compté sur la dispersion des ruchers au sein de terroirs[1] à floraisons successives.

AUJOURD'HUI, grâce au projet de caractérisation des miels mis sur pied par Miel Maya Honing et relayé sur le terrain par Ecosur-Tapachula (projet financé par la CTB), des apiculteurs sont parvenus –sans déplacer leurs ruches- à séparer deux miels monofloraux dans un environnement polyfloral. Pour ce faire, les colonies d'abeilles doivent être fortes, les hausses installées au début d'une floraison spécifique, puis retirées ou séparées lorsque celle-ci s'achève. Ceci implique une maîtrise apicole et une présence soutenue dans les ruchers.

Les deux premiers miels proposés sont le fruit de cette dynamique et de l'intense travail d'analyse en laboratoire et de séléction une fois le miel récolté.

Le **miel de *Laurel*** est obtenu par la floraison printanière du *Cordia alliodora* dans les basses terres de la côte pacifique (frontière Mexique-Guatemala). Il s'agit d'un miel clair dégageant une odeur d'herbes aromatisées, suivie d'une saveur fruitée intense relevée d'une sensation piquante en bouche.

Le **miel de *Hulé*** suit la floraison du Laurel. Il s'apparente à un miellat, car les abeilles récoltent sur les exsudations localisées à la base des feuilles de *Hevea brasiliensis*. De consistance fine, ce miel développe en bouche une saveur fruitée.

Aux côtés de ces découvertes s'ajoutent deux miels monofloraux produits au pied des volcans Popocatepetl et Iztacihuatl (Mexico, Tlaxcala):[2]

Le **miel de *Manzanilla*** est produit à partir des fleurs de *Bidens triplinervia* (proches de la camomille) qui tapissent les *milpas*[3] entre septembre et octobre. Il s'agit d'un miel crémeux clair à saveur florale rafraîchissante.

Il est suivi par le **miel *Mantequilla*** obtenu des fleurs de *Bidens sp*. De couleur jaune clair, il est de consistance crémeuse et dégage un arôme fruité.

Angelica Zavala d'ECOSUR pour la sélection du miel de Laurel à COPIASURO (El Sitio, San Marcos, Guatemala, 1/3/08)

Ces quatre miels monofloraux distribués en pot de 250 gr. constituent la somme des efforts déployés ces dernières années pour enrichir notre gamme de miels Maya.

Thomas Gruber
Acheteur permanent au Mexique pour Maya Fair Trade

Maya Fair Trade scrlfs

Adresse :
Rue de la Fagne, 3
B-4920 Harzé

Contact :
Tél. : +32 4 365 22 51
Fax : +32 4 365 22 61

E-mail :
info@maya-ft.be
Site web :
www.maya-ft.be

[1] *Espace géographique restreint considéré du point de vue de la production agricole, du type de sol et des traditions.*
[2] *Voir Miel Maya Magazine, n. 3 "De la milpa au miel".* [3] *Champs de maïs.*

NOUVELLES & AGENDA

Pour la première fois, notre magazine a été imprimé en espagnol et distribué au Mexique et au Guatemala. Cela grâce à votre soutien ! Merci de contribuer au renforcement des échanges entre Miel Maya Honing et les apiculteurs mexicains et guatémaltèques!

QUATRE BELGES PRIS EN OTAGE AU GUATEMALA : CE QUE LES AUTORITÉS GUATÉMALTÈQUES NE DISENT PAS…

EN MARS 2008, la prise d'otages par les membres d'une organisation paysanne indigène a connu un dénouement heureux pour les quatre Belges captifs. Si tout le monde s'en réjouit, on ne peut pas pour autant conclure par le célèbre adage « tout est bien qui finit bien ». Ce que l'on ne sait pas, c'est que la libération des otages s'est soldée par une violente répression à l'égard de diverses communautés du département d'Izabal. Au cours de celle-ci, un paysan Q'eqchi', Mario Caal Bolón, a été assassiné.

Cet épisode doit être resitué dans le contexte d'extrême violence qui prévaut autour de la question agraire. Au Guatemala, 1,5 à 2% de la population possède 62,5% des terres (parfois en toute illégalité), alors que 94% doit se contenter de 18,6% d'entre elles. Cette injustice fondamentale génère une pauvreté endémique dans tout le pays. Dans le département d'Izabal, 82% de la population est pauvre et 38% vit dans l'extrême pauvreté.

Cette région est tristement connue pour les conflits permanents causés par l'agriculture à grande échelle destinée à l'exportation, le tourisme dont la population locale ne tire aucun bénéfice économique et l'exploitation d'une mine de nickel qui provoque de sérieux dégâts environnementaux. De multiples requêtes légales ont été introduites auprès du gouvernement par les communautés de la région, certaines avec le soutien du Procureur des Droits de l'Homme. Mais elles sont toutes restées lettre morte.

De leur côté, Frères des Hommes et d'autres ONG belges ont demandé à notre gouvernement de faire pression pour que l'Etat guatémaltèque assume les engagements qu'il a pris envers la population paysanne dans les accords de paix signés en 1996.

C'est donc dans le contexte où une population ne parvient pas à faire valoir son droit légitime à la terre et, par conséquent, à la souveraineté alimentaire, qu'il convient de replacer une prise d'otages qui, si on la déplore, doit être interprétée comme un acte désespéré.

•

Milena Merlino, Frères des Hommes
Plus d'infos sur : www.11.be
section « Guatemala »

Contrairement aux accords passés lors des négociations de paix fin 1996, le gouvernement a déployé des forces militaires contre la population civile (Izabal, Guatemala, mars 2008)

AGENDA

Retrouvailles à Liège : 6/9 - 7/9

Dans le cadre de la Semaine du commerce équitable (1 au 11 /10):

A Liège, du 11/09 au 11/10
Tempo Color : www.tempocolor.be
Festival : 26/09 et 27/09
Colloque : 10/10
Nuit du commerce équitable : 11/10

A Leuven (salle Het Depot) : 11/10
Nuit du Commerce Equitable :
www.nachtvandefairtrade.be
ou 016/22 91 80

D'ICI, DE LÀ

COMMERCE ÉQUITABLE : CITATIONS DE FLO ET DE SES PARTENAIRES

Au sein de FLO (Fairtrade Labelling Organizations) aussi, une réflexion a lieu sur l'évolution et les défis du commerce équitable. Les différents acteurs sont entendus. Ci-dessous, nous vous présentons des citations liées à cette discussion. Celles-ci illustrent bien les défis abordés par notre dossier.

Diversification des acteurs

« Les acheteurs du marché international qui représentent les plus gros volumes demandent aujourd'hui au commerce équitable soit d'agréer les principaux négociants (exemple sur le café : Esteve group, Volcafe…) en tant qu'intermédiaires des coopératives certifiées, soit d'accompagner la consolidation de ces mêmes coopératives pour qu'elles atteignent une taille critique suffisante. »

Etre certifié « commerce équitable » ne signifie pas nécessairement en partager l'esprit…

« Les grandes entreprises commerciales (…) considèrent la certification comme n'importe quel autre coût dans leur chaîne d'approvisionnement : pour un même niveau de crédibilité et de reconnaissance sur le marché, elles cherchent systématiquement la solution éthique la moins chère possible. »

Sur la place des producteurs

« En règle générale, c'est le distributeur qui a le plus de pouvoir (y compris dans le commerce équitable labellisé), même si l'exportateur conserve un poids important. Quel que soit l'acteur qui détient le pouvoir, il transmet et amplifie la pression sur les coûts sur l'amont de la chaîne d'approvisionnement où se trouvent les petits producteurs de matière première. Etant situés en bout de chaîne, personne d'autre ne partage cette contrainte de réduction des coûts à leur niveau. »

En guise de conclusion, situons le commerce équitable dans le contexte plus large de la lutte contre la pauvreté dans le monde. On fait grand bruit autour des objectifs du millénaire de l'ONU, qui visent à réduire l'extrême pauvreté, mais risquent d'occulter la pauvreté durable, beaucoup plus large.

La pauvreté durable concerne de très nombreux producteurs de par le monde. Ce sont ceux-ci que le commerce équitable veut aider : *« Les pays riches se limitent à soutenir la lutte contre l'extrême pauvreté (les objectifs du millénaire de l'ONU) mais ignorent "la pauvreté durable" à bien plus grande échelle (3 milliards de personnes vivant avec moins de 2$ par jour, la plupart d'entre elles étant des "actifs économiques"). Les négociations commerciales avec les pays pauvres en sont une parfaite illustration : en échange de quelques concessions de la part des pays riches, ils sont contraints d'abandonner les protections pour leurs producteurs et de réaliser des ajustements structurels (économiques) difficiles. Par conséquent, même si le modèle économique dominant considère que la majorité des pays réussissent à se développer et à s'enrichir grâce au commerce international, en réalité, la pauvreté à grande échelle subsiste. »*

Négociation et planification des volumes de miel entre Maya Fair Trade et la directiva de Copiasuro accompagnée de Ecosur- Tapachula (Catarina El Sitio, Guatemala, 7/2/08)

DONS

Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 30 € par an (versé en une ou plusieurs fois).

Compte bancaire :
340-0653333-76

Pour tout versement de 30 €, vous recevrez une attestation fiscale qui vous permettra de déduire votre don de vos revenus : c'est votre avantage fiscal.

Vous contribuerez ainsi à la réalisation de notre Programme 2008-2010, approuvé par la Coopération belge (DGCD). L'objectif global de ce Programme est formulé comme suit : « Au Sud, l'apiculture contribue au développement durable (économique, social et environnemental) d'entreprises à finalité sociale issues de communautés paysannes marginalisées. Au Nord, le consommateur adhère au commerce équitable et adapte son comportement en conséquence. Il contribue au développement durable et en partage les valeurs, qui lui sont également bénéfiques. De cette façon s'établit une relation mutuelle, équitable et respectueuse entre le producteur du Sud et le consommateur du Nord. »

Le budget destiné à nos partenaires s'élève, en moyenne, à 103 € par an et par apiculteur.

Art. 4 Loi 8.12.92 – Arr. Min. 18.03.93. Miel Maya Honing asbl gère de manière autonome une base de données automatisée afin d'enregistrer les données concernant la gestion des relations avec ses donateurs et sympathisants. Vous avez le droit de demander toutes les données vous concernant et de les faire modifier le cas échéant.

NOS PARTENAIRES

Les partenaires de Miel Maya Honing asbl sont des organisations apicoles du Sud, issues de communautés paysannes marginalisées et fonctionnant sur le mode des coopératives. Les sept organisations participant à notre Programme 2008-2010 sont situées au Mexique (4) et au Guatemala (3). Elles regroupent 924 apiculteurs, soit, avec leurs familles, plus de 5.000 personnes.

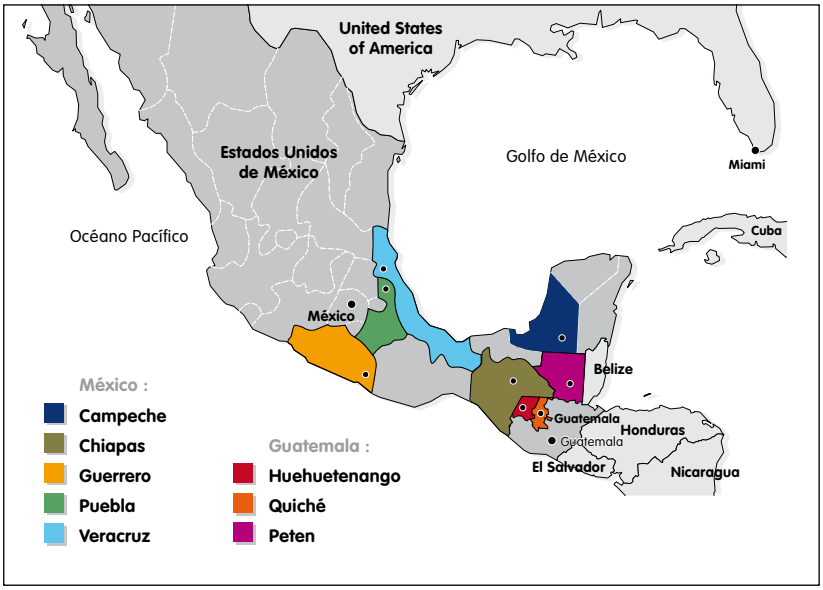

Ed. responsable : B. Olivier c/o Miel Maya Honing asbl, rue de Steppes 26 - B-4000 Liège